

CHARTRE D'ENGAGEMENT HANDICAP POLE FORMATION MT71

La mission du Service de Prévention et de Santé au Travail MT71 est d'éviter toute altération de la santé du fait du travail, des salariés et des employeurs des entreprises adhérentes.

Le pôle formation de MT71 participe à cette mission en proposant à ses publics des formations leur permettant une montée en compétences pour les rendre acteurs de leur santé et de leur sécurité ou de celle de leurs collègues ou de leurs salariés.

Pour remplir pleinement cette mission, le pôle formation de MT71 est handi-accueillant c'est-à-dire qu'il s'engage à rechercher toutes les solutions nécessaires afin de donner les mêmes chances de réussite à la validation des acquis, à tous les stagiaires, quelles que soient leurs situations handicap ou difficultés quitte à devoir les orienter vers un organisme de formation extérieur doté de conditions plus optimales, ceci dans un réel souci d'inclusion et non juste d'intégration.

Pour ce faire, MT71 s'engage à :

En amont de l'Action de Formation Sensibilisation :

- Assurer une **veille** sur le champ du handicap pour **progresser** au fil de temps sur l'accueil des personnes en situation de handicap que ce soit au niveau humain, organisationnel ou technique
- Rationnaliser l'**accueil** des personnes en situation de handicap à travers des procédures claires, simples, efficaces, partagées et appliquées par tous les membres du pôle formation incluant la sollicitation de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) MT71 si nécessaire
- Accompagner nos adhérents (lors de la préinscription et avant validation) et leurs salariés (par mail 1 mois avant la formation via le contact de l'entreprise) dans l'**analyse** de leurs besoins et proposer un **plan d'action adapté** à leurs besoins spécifiques par type de handicap
- **Adapter nos méthodes**, techniques et moyens pédagogiques tracés dans le suivi pédagogique de l'action de formation (si le stagiaire en situation de handicap valide notre proposition d'adaptation)

Lors de l'Action de Formation :

- **Accompagner** la personne concernée selon les modalités prévues avec **discrétion** par rapport au reste du groupe pour ne pas la stigmatiser
- **Evaluer** l'atteinte de l'objectif d'inclusion avec la personne concernée et **ajuster** selon ses besoins si nécessaire

Après l'Action de Formation :

- **Réévaluer** les actions mises en œuvre et évaluer la satisfaction du bénéficiaire

Le pôle formation de MT71 peut s'appuyer sur ses Médecins du Travail et ses Infirmiers en Santé Travail, sa cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et le Service Ressource Handicap Formation de l'AGEFIPH de Bourgogne Franche Comté : rhf-bfc@agefiph.asso.fr pour l'aider dans la mise en œuvre de cette inclusion des personnes en situation de handicap.

Liste non exhaustive d'exemples de situations d'adaptations que MT71 pourra proposer :

- Une personne à mobilité réduite : Grâce à des places de parking réservées, des salles de formation et sanitaires accessibles aux PMR sur tout le département, toute personne pourra accéder au même titre que les autres participants à la formation.
Nous pourrions également intervenir auprès du stagiaire concerné, à sa demande et/ou avec son accord pour l'accompagner dans ses déplacements, remplir les évaluations formatives et des acquis sur la base de ses réponses et assurer l'émargement de sa présence pour lui permettre la même possibilité de valider ses acquis que les autres participants à la formation.
- Une personne malvoyante : Nous pouvons lui fournir l'ensemble des documents en format PDF avant la formation. Ainsi, si la personne dispose d'un équipement de lecture spécifique sur son ordinateur, elle pourra suivre le support de cours en temps réel comme tous les participants. Nous pourrions également lui proposer, suivant ses besoins, des documents papier en format A3 plutôt que A4 si cela peut l'aider et/ou remplir les évaluations formatives et des acquis sur la base de ses réponses pour lui permettre la même possibilité de valider ses acquis que les autres participants à la formation.
- Une personne malentendante : Le support de formation sera fourni au format PDF en amont, pour une prise de connaissance par le stagiaire s'il le souhaite. Pendant le cours le formateur pourra lui confier sa tablette numérique sur laquelle l'application AVA est installée retranscrivant par écrit toutes les paroles prononcées par le formateur voire les participants. Son placement sera judicieux pour capter le maximum d'échanges avec la tablette ou éventuellement lire sur les lèvres de la formatrice si tel est son choix. La reformulation sera régulièrement utilisée pour vérifier le bon fonctionnement du dispositif mis en place.
- Une personne hyperactive : En cas de difficultés de concentration, le stagiaire sera sollicité pour contribuer à la formation par des déplacements, l'animation au paperboard, des mises en situations kinesthésiques régulières seront proposées. Des pauses régulières seront effectuées afin de lui permettre de suivre la formation sans pénibilité.
- Une personne souffrant de douleurs chroniques : Une stratégie sera établie avec le stagiaire en amont pour le mobiliser physiquement selon ses besoins pour soulager ses douleurs par une mobilisation régulière ou a contrario aucune mobilisation nécessitant alors qu'il verbalise l'action qu'il aurait effectuée de façon détaillée pour qu'une tierce personne exécute le mouvement à sa place pour lui permettre le même accès à la validation des acquis que les autres participants.

Nous sommes à votre écoute pour tout besoin d'adaptation d'une formation. Dans ce cadre, merci de contacter la personne ressource handicap à MT71 :

Elisabeth MONTMAILLER
emontmailler@mt71.fr
03 85 97 24 74

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Le Directeur du SPSTI MT71,
Didier MICHAUT

